DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 22 août 2012

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3800-2012.
Autorisation d'un investissement de Gaz Métro afin de permettre la liquéfaction du gaz naturel en période hivernale et de la méthode de calcul et d'allocation des coûts associés au gaz évaporé.
Lettre concernant la question SÉ-AQLPA-1-2a posée à Gaz Métro par l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Chère Consœur,

Nous serions gré à Gaz Métro si celle-ci pouvait indiquer à quel moment il lui sera possible de déposer sa réponse à la question SÉ-AQLPA-1-2a de notre demande de renseignement no.1. Dans sa pièce B-0016, Gaz Métro-2, document 3, en page 2, Gaz métro indiquait en effet que cette réponse pourrait être disponible *« dès que possible après le 20 août 2012 »*. La présente lettre est transmise par courtoisie à Gaz Métro, dans le contexte où le délai de dépôt des preuves des intervenants est prévu dès ce vendredi 24 août 2012.

Nous remercions d'avance Gaz Métro.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.